

I REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – un but – une foi



.....00.....

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

.....00.....

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DE CAYAR



2020-2023

VERSION PROVISOIRE

PAR

Mamadou FAYE : Biologiste Consultant en pêche
Sara Danièle DIENG : Géographe Environnementaliste

ANNEE 2020

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	5
1.1 CONTEXTE DE LA REACTUALISATION DU PLAN	5
1.2 OBJECTIFS DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	7
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
1.4 STRUCTURE DU DOCUMENT	8
SECTION I : PRESENTATION DE L'AMP DE CAYAR ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	8
1. PRESENTATION DE L'AMP DE CAYAR	8
1.1 LOCALISATION ET LIMITES DE L'AMP	8
1.3 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DU SITE DE CAYAR	11
1.4 VALEURS POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES COTIERES	12
1.5 MESURES DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN VIGUEUR A CAYAR	13
1.6. AUTORIITE DE GESTION DE L'AMP	15
1.7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PAG	16
2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP DE CAYAR	18
2.1. PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	18
2.2. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	22
3. ANALYSE FFOM DE L'ETUDE SUR L'AMP ET LES SITES CRITIQUES DES PETITS PELAGIQUES DANS LES AMP	25
SECTION II : BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2014 – 2018	26
2.1 NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION 2014-2018	26
2.2 CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION 2014-2018	28
SECTION III : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE	29
3.1 ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	29
3.2 DEFINITION DES ACTIONS	29
3.3. LE PLAN D'ACTION 2020–2023	30
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXES	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD:	Administration
AMP:	Aire Marine Protégée
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CITES:	Convention de Washington sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS:	Convention de Bonn conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CRODT:	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
DAMCP:	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN:	Direction des Parcs Nationaux
FAPIL:	Fond d'Appui et de Promotion des Initiatives Locales
FEM:	Fond pour l'Environnement Mondial
FFOM :	Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
GAR:	Gestion Axée sur les Résultats
GIE:	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC:	Gestion Intégrée des Ressources Marines Côtières
ISFAR:	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
JME:	Journée Mondiale de l'Environnement
LPSEFN:	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
MAVA :	Fondation pour la Nature
MEC:	Mutuelle d'Épargne et de Crédit
OP:	Organisation des Producteurs
OS:	Objectif Spécifique
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP:	Programme d'Actions Prioritaires
PPAMP :	Projet Petits pélagiques dans les Aires Marines Protégées
PRCM:	Programme Régional de Conservation de la zone Côtières et Marine de l'Afrique de l'Ouest
RAMPAO:	Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RBDS:	Réserve de Biosphère de Delta du Saloum
RNC:	Réserve naturelle Communautaire
SCS :	Suivi Contrôle Surveillance

TDR : Terme de référence

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WINROCK Organisation non gouvernementale à but non lucratif doit son nom à Winthrop
Rockefeller

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE LA REACTUALISATION DU PLAN

La situation des océans et du littoral est marquée actuellement au niveau mondial, par la création de nombreuses aires marines protégées (AMP). En effet, entre le congrès mondial sur les AMP tenu en 2013 à Marseille et celui organisé en septembre 2017 au Chili, la superficie globale des AMP est passée de 3% à 6,35%. Cette dynamique, qui vise l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi de la CDB qui concernent notamment la conservation de 10% des zones marines et côtières, à l'horizon 2020, concerne de plus en plus de grandes superficies et fait intervenir des approches dites innovantes. Elle vise également à appuyer les Etats pour l'atteinte de l'objectif de développement durable ODD 14. L'extension de ces AMP se fait essentiellement à l'intérieur des Zones Economiques Exclusives (ZEE) et tend à se développer en haute mer, par exemple avec la création de six AMP en haute mer par les pays européens en 2010. Le 4^e congrès mondial sur les AMP appelle aussi les états à l'action en faveur des océans ; insiste sur la qualité de gestion et la nécessité d'une gouvernance inclusive des acteurs à tous les niveaux, et sur l'incitation à la création d'AMP au-delà des juridictions nationales. En relation avec l'Accord de Paris sur le Climat, une attention particulière a été portée à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans les stratégies nationales, régionales et internationales pour les AMP. Cette idée d'extension des AMP a été renforcée en 2014 par la « Promesse de Sydney » visant le classement, d'ici 2030 de 30% de l'océan mondial en zone de non prélèvement.

Les défis de la conservation des zones marines et côtières sont multiples. Ils se posent en termes d'apport des AMP dans l'adaptation au changement climatique, d'efficacité dans leur gestion, de la durabilité du financement des AMP, de la protection de la haute mer notamment contre la surpêche et la pêche INN, de la réglementation de l'accès aux aires protégées et la planification. Dans la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest, les ressources naturelles jouent un rôle crucial sur le plan économique, social et alimentaire. Plusieurs communautés vivent dans la bande côtière et y développent de nombreuses activités économiques. Parmi lesquelles le secteur de la pêche artisanal et ses activités connexes sont les plus importants. Les petits pélagiques représentant en moyenne 70% de leurs captures sont les plus ciblés. Les deux espèces de sardinelles occupent une place de choix dans les captures. Ce sont les espèces les plus accessibles et les plus étudiées dans la sous-région et au Sénégal. Ils sont vendus, consommés frais, transformés artisanalement ou congelés et exportés, mis en boîte sous forme de pâtes, transformés en farine ou huile de poisson. L'augmentation incontrôlée de l'effort de pêche conduit à une surexploitation des ressources halieutiques. Il s'y ajoute, une pollution environnementale qui affecte les écosystèmes. Ces effets combinés conduisent à la précarité, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, à la morbidité et compromettent le bien-être des populations locales. Il s'y ajoute les activités touristiques qui y connaissent une progression régulière ainsi que le développement d'infrastructures qui réduisent l'espace et impactent les habitats naturels.

Les Etats à travers les institutions, les organisations nationales et locales cherchent à promouvoir la planification des activités en milieu côtier avec l'appui des partenaires qui ont décidé d'apporter un soutien technique, humain et financier. Plusieurs AMP ont été créées par les Etats dans un souci de conservation de certaines zones vulnérables. En effet des parties névralgiques de cette zone côtière constituent des milieux de grande importance pour la conservation de la biodiversité et la régénération des ressources halieutiques.

Le Sénégal, pour faire face à la perturbation des écosystèmes et à la perte de biodiversité marine et côtière, a mis en place un réseau d'AMP. Ce réseau a pour objectifs de conserver la diversité biologique et culturelle de la zone côtière au profit des populations riveraines. Toutefois, ce réseau, composé d'aires protégées côtières et marines, présente plusieurs faiblesses d'ordre institutionnel et des contraintes de gestion. Il s'agit de :

i) l'insuffisance des mesures d'accompagnement et d'incitation à la reconversion des populations riveraines des AMP pour réduire la pression sur la ressource, ii) l'inadéquation des textes législatifs et réglementaires sur la gestion des AMP, iii) l'insuffisance des moyens financiers affectés aux AMP, iv) l'insuffisance des moyens de surveillance des AMP, v) le manque de partage et de vulgarisation des résultats de la recherche vi) le déficit d'information, de sensibilisation et de communication sur les activités de l'AMP.

Au regard de la multiplicité de ces contraintes, une Stratégie Nationale pour une gestion efficace des AMP a été élaborée en décembre 2013 par la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP).

La création et la mise en œuvre des activités de –l'AMP de Cayar, entre dans ce cadre et répond à un souci de conservation et d'exploitation durable des ressources marines. Pour illustration, beaucoup d'efforts ont été consentis pour identifier et caractériser les sites critiques sur les petits pélagiques dans les AMP du Sénégal. Les résultats des suivis écologiques montrent que 70% des espèces des petits pélagiques dont la sardinelle plate (*Sardinella maderensis*), la sardinelle ronde et l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*) identifiées dans les eaux ouest africaines ont été retrouvées dans les AMP entre 2015 et 2017. Or ce sont des espèces qui ont une grande importance socioéconomique surtout pour les plus défavorisés.

Sur la base de critères préétablis (occurrence et structure des tailles qui renseignent sur les attributs écologiques d'une zone), cinq sur les onze AMP du réseau national peuvent être considérées comme des sites critiques pour les petits pélagiques. Il s'agit de l'AMP de Cayar qui est considérée par les acteurs comme site de transition pour les sardinelles, les chinchards et les maquereaux de migration, et des AMP de Joal-Fadiouth, de Sangomar, du Gandoule et d'Abéné perçues comme aires de reproduction et de nurserie pour la sardinelle plate et l'ethmalose. L'importance des petits pélagiques dans les débarquements au niveau de ces sites critiques, justifient une réactualisation des PAG pour leur protection et une meilleure conservation de leurs habitats.

En plus des objectifs de conservation et de valorisation de la ressource par les populations locales, les PAG doivent répondre à la nouvelle planification basée sur des budgets programmes et à une approche de gestion axée sur les résultats (GAR).

La révision du PAG de l'AMP de Cayar s'appuie sur les nouvelles orientations de la DAMCP qui recommande fortement la gouvernance partagée tout en intégrant les contraintes de gestion constatées et les perspectives telles que recommandées dans le plan sectoriel environnement. Il s'agit de :

- l'accompagnement, l'encadrement et l'appui conseil pour encourager les initiatives locales ;
- le renforcement de la gouvernance participative et le renforcement des capacités des acteurs (formation, équipement) ;
- le renforcement du partenariat pour améliorer nos capacités à atteindre l'objectif fixé (remontée biologiques des espèces marines et côtières) ;
- le renforcement du leadership de l'Etat (contrôle de légalité, exercice de sa mission régaliennne) ;
- la protection des zones à écosystème sensible à travers la mise en œuvre du projet AMP-Mangrove.

1.2 OBJECTIFS DE L'ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

L'actualisation du plan d'aménagement et de gestion reste ancré dans un premier temps à la stratégie nationale pour les AMP du Sénégal et en garde toute la substance à travers sa vision et ses différents axes stratégiques que sont :

La Vision de la stratégie nationale pour les AMP de 2013 : *«Un réseau cohérent d'AMP au Sénégal, écologiquement représentatif, efficacement cogéré, assure la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable des pêcheries, la valorisation du patrimoine culturel, le partage juste et équitable des retombées socio-économiques et l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés».*

- Axe stratégique 1 : Renforcement institutionnel, création et gestion des AMP ;
- Axe stratégique 2 : Contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions et moyens d'existence des communautés locales ;
- Axe stratégique 3 : Développement de la recherche scientifique.

1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour la mise en œuvre des actions liées au résultat final du PAG, trois axes stratégiques d'intervention complémentaires, portant respectivement sur l'amélioration des connaissances scientifiques et des systèmes de collecte de données, le renforcement des capacités des acteurs et le plaidoyer ainsi que l'appui à la transparence dans les pêcheries, ont été retenus. Comme chaque axe stratégique va faire l'objet d'un plan d'action, les résultats obtenus permettront d'atteindre l'objectif de la gestion durable des ressources et de consolidation de ses retombées socio-économiques issues des différentes formes de valorisation (emplois créés, revenus tirés, subventions obtenues, sécurité alimentaire, etc.).

Le RAMPPO est une structure fédératrice des initiatives de conservation en Afrique de l'ouest. Sa vocation est de mettre en réseau les AMP conformément à l'axe stratégique 2 relative au renforcement des capacités pour une gestion efficace des sites critiques et une exploitation durable des ressources halieutiques en général et des petits pélagiques en particulier. Il développe à cet effet une collaboration étroite avec les administrations en charge de la conservation au niveau des Etats membres.

C'est pourquoi, au Sénégal, le RAMPPO, à travers ce projet PPAMP a signé une convention de mise en œuvre avec la DAMCP visant, entre autres, à renforcer les capacités techniques de l'institution. C'est ainsi une des préoccupations des travaux d'actualisation des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des AMP qui vise l'intégration de mesures de gestion des petits pélagiques. Pour cela la démarche suivante sera adoptée :

Une revue bibliographique au niveau des AMP concernées a été faite suivie de l'étude de caractérisation et de cartographie des sites critiques au niveau des AMP.

Une rencontre avec les responsables de la DAMCP a été tenue pour une meilleure compréhension des termes de référence et des attentes du commanditaire. Une rencontre avec les gestionnaires des AMP (comité de gestion), notamment Cayar, Joal-Fadiouth, Sangomar, Gandoule et Abéné) a permis de faire le bilan de la mise en œuvre des PAG à travers les PA de chaque AMP et d'avoir des avis pertinents sur les éventuelles mesures de gestion concernant les petits pélagiques. La participation, la présence et l'appui de la DAMCP ont été nécessaires pour la bonne réalisation des missions de terrain.

Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) des résultats de l'étude, de caractérisation et de cartographie des sites critiques pour les petits pélagiques au niveau des AMP concernées, a été ensuite effectuée pour dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour l'intégration de mesures de gestion dans les PAG.

La revue de chaque PAG a été effectuée en considérant la spécificité de l'AMP à travers ses objectifs, son mode de valorisation des ressources, sa stratégie de conservation et sa cartographie participative.

Le PAG de l'AMP de Cayar a ainsi été actualisé tout en privilégiant la collaboration avec le gestionnaire du site.

1.4 STRUCTURE DU DOCUMENT

Le document est structuré en trois sections : la section I, traite de la présentation de l'AMP de Cayar et de ses objectifs ; la section II, aborde le bilan d'exécution du PAG précédent période 2014 à 2018 et enfin la section III présente le plan d'aménagement et de gestion pour la période 2020-2023.

SECTION I : PRESENTATION DE L'AMP DE CAYAR ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

1. PRESENTATION DE L'AMP DE CAYAR

1.1 LOCALISATION ET LIMITES DE L'AMP

Le site de pêche de Cayar est situé sur la façade maritime du Sénégal, au niveau de la grande côte, au nord de la presqu'île du Cap Vert. Avec une superficie de 17 100 ha, l'AMP de Cayar est située dans le département de Thiès, à cheval sur les Communautés Rurales de Diender et de Noto. Elle est localisée sur la grande côte, à l'intérieur des pêcheries de Cayar et constitue une entité à fort potentiel halieutique avec une zone d'emprise très sensible au plan écologique (figure 1).

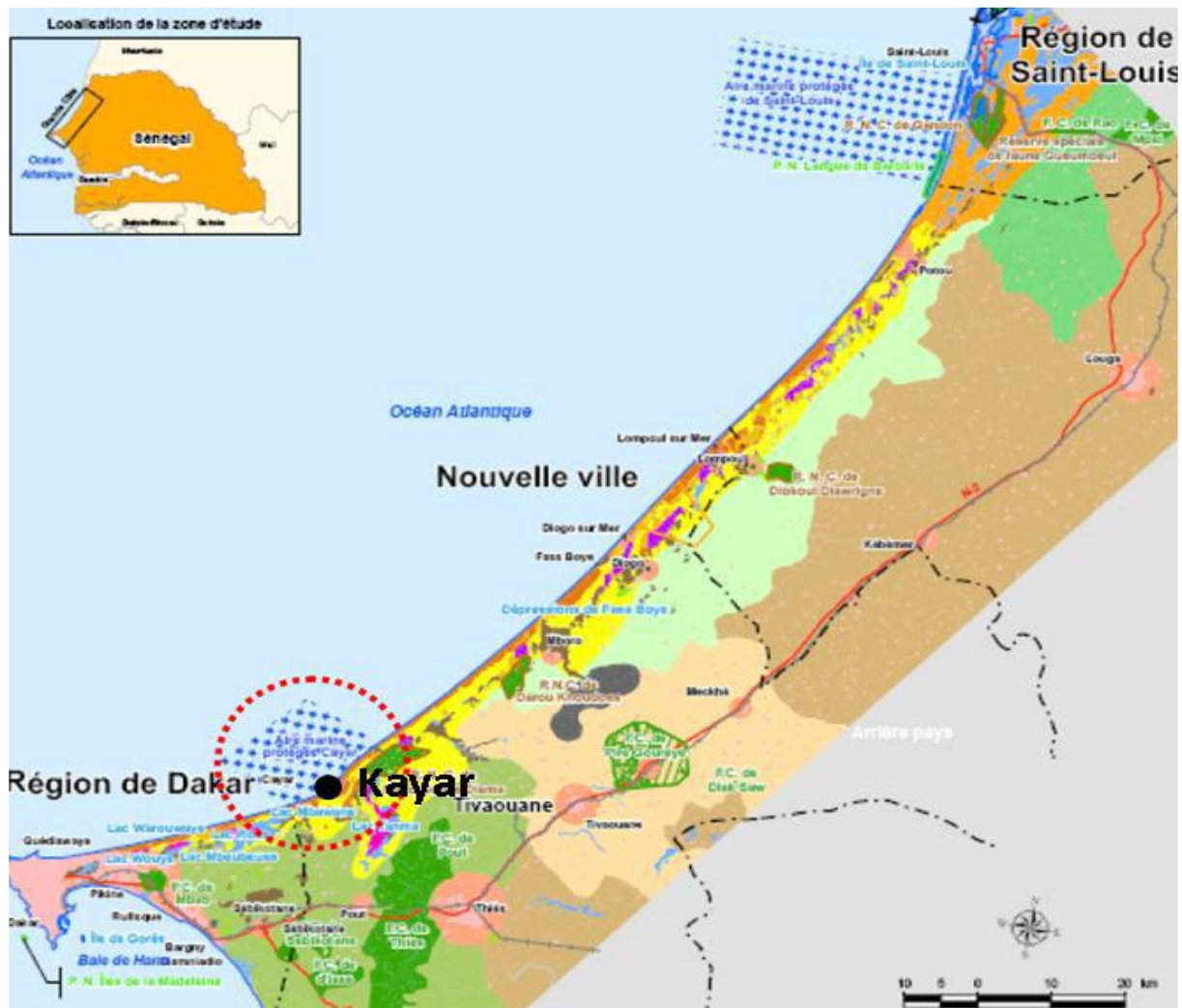


Figure 1. Carte de la localisation de l'AMP de Cayar. (Source : projet ATADEN 2006)

Conformément à la loi 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime, les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise sont constituées par la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive qui s'étend sur une largeur de 200 milles marins à partir des lignes de base ayant servi à mesurer la mer territoriale.

Tenant compte de cet aspect, L'Aire Marine Protégée (AMP) de Cayar couvre une superficie de 171 km² soit 17 100 ha dans la mer territoriale. Ses limites géographiques (théoriques) à la côte et en mer sont présentées dans le tableau suivant:

Tableau 1: Délimitation de l'AMP de Cayar.

Zones de relevés	Côte		Mer		Superficie en km ²
	Latitudes	Longitudes	Latitudes	Longitudes	
Coordonnées					171
1	14°59'1 N	17°04'8 W	15°01'6 N	17°10'8 W	
2	14°53'1 N	17°10'5 W	14°55'6 N	17°16'5 W	

(Source: Décret portant création d'Aires Marines Protégées au Sénégal.)

1.3 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DU SITE DE CAYAR

Située sur la grande côte sénégalaise, l'AMP est caractérisée, dans sa partie maritime par un plateau continental de 15 à 20 km de large entaillée par la fosse de Cayar (Sall, 1983 cité par Barry- Gerard, 1990). Cette fosse, très proche de la côte (1 à 4 km), a une profondeur d'environ 3300 mètres et une largeur maximale de 9 km (Ditez et al. 1968 cité par Barry- Gerard). La proximité de cette fosse avec le rivage permet de réduire les fortes houles qui balaient toute la grande côte sénégalaise et explique en partie la localisation du centre de débarquement à cet endroit. En effet, la grande côte est marquée par un resserrement des lignes isobathes à l'approche de la côte qui se traduit par de fortes houles durant la saison des alizés et qui provoquent une barre importante sur la frange côtière.

La délimitation hydro climatique à Cayar est en étroite relation avec le phénomène d'upwelling qui caractérise l'ensemble de la côte sénégalaise-mauritanienne. D'une part, la zone de Cayar constitue une zone de convergence comprise entre la partie nord de la presqu'île du Cap Vert où les vents sont quasiment perpendiculaires à la côte et où l'upwelling se ressent entre la presqu'île du Cap Vert et le village de Cayar. D'autre part, la zone sud du Cap Vert où l'upwelling est plus marqué vers le large. Selon Rebert (1983 cité par Barry-Gerard 1990), quatre (4) saisons marines peuvent être identifiées :

- une saison froide de type advectif à upwelling faible (novembre à janvier) caractérisée par l'installation des alizés qui sont encore faibles et irréguliers. Au cours de cette saison, la côte nord est systématiquement plus froide que la côte sud
- - une saison froide à upwelling fort (février à mai) avec des vents forts de secteur nord, stables en direction et virant progressivement au nord-ouest ;
- une saison chaude homogène (juin-août) caractérisée par l'arrivée sur le plateau continental de la couche d'eau chaude et salée transportée par le contre-courant équatorial
- une saison chaude instable (septembre-octobre) au cours de laquelle un courant portant vers le sud se développe sur toute la côte nord.

Le complexe géomorphologique (plage et dunes de sables) et hydrologique (système de lacs et de marigots) de la grande côte forme un continuum avec le relief sous-marin. Le phénomène d'upwelling permettant d'enrichir en sels minéraux les couches supérieures de la colonne d'eau, favorise le développement du phytoplancton qui assure la quasi-totalité de la production primaire et le début de fonctionnement du réseau trophique. Ainsi, cet upwelling couplé à l'existence d'une fosse permet le développement d'une activité de pêche florissante qui dure presque toute l'année à Cayar, avec une plus grande effervescence pendant les huit mois des saisons froides (novembre à juin). Les ressources halieutiques sont très diversifiées à Cayar avec 131 espèces de poissons appartenant à 38 familles répertoriées en 2018 par la DAMCP (2018) dans le cadre des pêches expérimentales. Cependant, ce chiffre est légèrement inférieur si on se réfère aux débarquements effectués au quai de pêche. A ce niveau, 93 espèces ont été dénombrées (DAMCP, 2018), composées principalement de *Sardinella aurita* (18%), *Scomber japonicus* (15%), *Sardinella maderensis* (12%) et *Trachurus trecae* (11%).

1.4 VALEURS POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES COTIERES

1.4.1 Valeurs environnementales

Sur le continent, la problématique de la remobilisation des dunes blanches est l'une des préoccupations environnementales à Cayar, du fait de la menace qu'elle constitue sur le complexe hydrologique du lac « Mbaawaan ». A certains endroits proches de la commune de Cayar, la bande de filaos censée stabiliser les dunes, n'existe plus à cause de l'expansion urbaine et des coupes clandestines.

Par rapport au milieu marin, la fosse en elle-même constituerait un obstacle particulièrement difficile à franchir pour la plupart des espèces démersales migratrices distribuées entre -10 et -80 mètres. Il est vraisemblable que la pêche artisanale s'est développée à Cayar pour tirer avantage de cette situation en exploitant ces espèces qui ont tendance à se concentrer au nord de la fosse (BARRY G. M., 1990), où se trouve du reste la zone de pêche de « *Këruus* ».

Par ailleurs, il y'a une très grande richesse en espèces due à un habitat diversifié (fonds sablonneux, sablo-vaseux, et rocheux et de grandes profondeurs au niveau ou en bordure de la fosse). En effet, un suivi entamé depuis 2015 a permis de recenser 131 espèces dans l'AMP de Cayar sur la période 2015-2018, dont plus de 90% sont des poissons. On note que les différents fonds rocheux constituant des lieux de pêche d'espèces démersales sont bien identifiés par les pêcheurs qui leur ont même donné des noms particuliers dans quatre zones de pêche « *Këruus, Angalteer, Buntt-bi, Tan̄k* ». Chaque zone renferme des lieux précis de pêche qui sont pour la plupart des sites de reproduction, de repos et de nurseries pour les démersales. Plusieurs espèces de poissons y sont pêchées, celles dominantes dans chaque zone sont connues. Par exemple le « coof » (*Epinephelus aeneus*), le poulpe (*Octopus vulgaris*) et la badèche (*Mycteroperca rubra*) prédominent dans la zone de « *Këruus* » alors que la dorade domine dans la zone de « *Angalteer* ».

1.4.2 Valeurs sociales et culturelles

Cayar dispose d'énormes potentialités naturelles favorables à l'implantation humaine. Il s'agit notamment de potentiels hydro-agricoles et halieutiques qui expliquent le rythme soutenu du peuplement.

La famille constitue le creuset des solidarités sociales et économiques en ce qu'elle module et réglemente le comportement des individus. A Cayar, les moyens et les facteurs de production relèvent encore de la compétence des hommes. Ce sont eux qui assurent les dépenses quotidiennes, l'habillement et la couverture sanitaire des membres de leur famille. Les femmes par contre s'occupent principalement des tâches domestiques, de la surveillance et de l'éducation des enfants.

Par rapport à la vie communautaire, la stratification sociale chez les lébous est rigide et constitue un facteur bloquant la mobilité sociale. C'est l'appartenance à une famille, à une lignée, à une caste ou à toute autre entité sociale qui détermine le statut, la place et le rôle de l'individu au sein de la société. Le chef de village, issu de la lignée du fondateur, représente encore l'autorité coutumière malgré l'érection de Cayar en Commune de plein exercice.

Cependant, la population de Cayar a connu de profondes mutations au cours des décennies passées au plan social, économique et culturel. D'origine lébou, Cayar est aujourd'hui caractérisé par une diversité de sa composition ethnique. Les wolofs représentent près de 80%, contre 10% de peulh et 10% d'autres communautés ethniques (sérères, toucouleurs, diolas, maures, etc.). Aujourd'hui, les habitants de Cayar s'identifient plus à des cayarois qu'à leur origine lébou ou wolof du fait de leur ancrage au terroir et le brassage inter-ethnique qui s'est tissé au fil du temps et qui a fini de créer un métissage culturel, malgré certaines croyances qui persistent concernant la stratification sociale des castes. Si « dans l'ancien temps, les pêcheurs provenaient de la classe noble et étaient très respectés. Aujourd'hui, on trouve parmi les pêcheurs les nobles, les griots et les cordonniers. Les seules castes qui encore aujourd'hui ne sont pas bien acceptés des pêcheurs lorsqu'il s'agit d'aller en mer sont les forgerons (DIEUDONNE, 1988).

Par ailleurs, l'érection de Cayar en commune a diminué substantiellement les attributions du chef de village qui n'est plus qu'un chef coutumier. Aujourd'hui, avec la décentralisation, ceux-là ont choisi le délégué de quartier parmi eux. Aussi, le rôle du chef coutumier est réduit à sa dimension symbolique qui lui confère néanmoins une certaine reconnaissance et le respect à l'égard de la communauté.

1.5 MESURES DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN VIGUEUR A CAYAR

1.5.1 Mesures de gestion initiées par l'Etat

A Cayar, outre la Préfecture (siège de l'autorité administrative locale) et la Mairie, la gestion locale des ressources halieutiques relève du Service Départemental des Pêches Maritimes (SDPM) de Cayar qui dépend, en amont, de l'Inspection Régionale des Pêches de Thiès à Joal.

Le SDPM de Cayar, coordonne les activités des services sous la dépendance de la Direction des Pêches maritimes (DPM) et de la Direction de la Protection et de la surveillance des Pêches (DPSP). Il s'agit respectivement du Poste des Pêches Maritimes de Cayar et de la Station de Surveillance Côtière qui sont chargés, à Cayar, (i) de la surveillance de la zone de pêche artisanale (jusqu'à 6 milles des côtes), espace défini par le Code de la Pêche Maritime et protégé contre les

incursions des chalutiers industriels, (ii) de l'inspection des navires, (iii) de la protection des ressources halieutiques, en particulier de la fosse marine de Cayar (zone de reproduction de plusieurs espèces) comprise dans la zone de pêche artisanale et pour laquelle un arrêté préfectoral interdit l'utilisation d'engins peu sélectifs tels que les filets dormants, (iv) de l'encadrement des pêcheurs et de leur formation, notamment en techniques de navigation et de sécurité en mer (utilisation du GPS etc.), (v) enfin, de la gestion des conflits survenant entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels et, plus fréquemment, entre pêcheurs artisans, eux-mêmes.

1.5.2 Mesures de gestion initiées par les acteurs locaux

Les résultats ci-dessous, obtenus par le principe de la **Gestion de la pêche à base communautaire à Cayar**, effectuée par les organisations de pêcheurs locales dénotent du savoir-faire et de la conscience profonde des acteurs de la pêche à Cayar.

Tableau 2 : Résultats des mesures de gestion de l'AMP de Cayar.

Contraintes à l'origine de la mesure	Mesures de conservation	Résultats obtenus
<ul style="list-style-type: none"> - Surpêche (la production était de 10-15 caisses de 15 kg / pirogue / jour) - Stagnation des prix du poisson (700 à 750 FCFA la caisse) - Conflits entre communautés de pêcheurs (cayarois et guets ndariens) - Dévaluation du FCFA en 1994 - Chute des prix de poissons 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Comité de Pêche - Limitation des captures à 3 caisses de 15kg/pirogue/jour pour ce qui est des espèces d'exportation comme le mérrou, les pageots, les daurades, les rougets etc. - Limitation des sorties en mer à 1 fois/jour - Délimitation de zones pour prévenir l'exercice, au même endroit, de formes de pêches jugées antagonistes - Interdiction de la capture des juvéniles - Utilisation interdite des filets dormants et des palangres peu sélectifs depuis le rivage jusqu'aux deux bouées situées à 500 mètres de la côte. La première est située entre 14°84 N et 017°09 72 W La deuxième bouée est située entre 14°84 81 N et 017° 08 70 W. - Interdiction faite aux petites pirogues de pêcher la nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la pression sur les ressources - Réapparition et/ou reconstitution des stocks de certaines espèces telles les dorades, les rougets ou le mérrou (coof). Pour le coof, les dernières captures significatives remontaient jusqu'aux années 1968 - Négociation avec les mareyeurs, non pas individuellement mais en groupe - Maintien et stabilisation des prix des poissons vendus 8000 à 15 000 FCFA la caisse - Disponibilité de «poisson du jour »et pour des espèces recherchées, à haute valeur commerciale

(Source : Enquêtes sur la gestion de la pêche à base communautaire)

La caractéristique de la gestion de la pêche à la ligne à Cayar réside dans le fait que les pêcheurs ont, de leur propre initiative, créé un comité de pêche et qu'ils prennent des mesures limitatives portant sur la capture, la durée du temps de pêche, les engins de pêche et les techniques de pêche, sans que le gouvernement leur impose la réalisation d'une politique de gestion des ressources. La création du comité de pêche a ses racines dans la dévaluation du franc CFA en 1994, au lendemain de laquelle les pêcheurs de Cayar ont souffert de la chute des prix de poissons et se sont trouvés dans la nécessité de négocier avec les mareyeurs, non pas individuellement mais en groupe. Avant la mise en place de ce contrôle, la production était de 10 à 15 caisses de 15kg/pirogue/jour, et ils ne pouvaient pas vendre leur poisson qu'entre 700 et 750 FCFA la caisse (dans laquelle la proportion de poissons exportables était assez faible). Mais, le contrôle consistant à limiter la production à 3 caisses de 15 kg par pirogue a contribué à faire grimper le prix entre 8000 –15000 FCFA par caisse (dans laquelle, on ne trouve que des poissons exportables).

Ils ont réussi dans cet élan de solidarité à maintenir et à stabiliser les prix du poisson en contrôlant en commun accord la production. Actuellement, le comité de pêche de Cayar fait face à de nouvelles circonstances sur le plan de la gestion des ressources, et ses activités sont axées sur la recherche de l'harmonisation de l'exploitation de pêche avec le maintien des stocks, d'où l'élaboration de plan d'aménagement de gestion de l'AMP.

1.6. AUTORITE DE GESTION DE L'AMP

La gestion institutionnelle de l'environnement de l'AMP est du ressort : (i) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP); (iii) du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime avec l'implication des services déconcentrés de la Direction des Pêches Maritimes (DPM), de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) et du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) qui dépend de l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA).

La gestion administrative et opérationnelle est quant à elle, confiée à la DAMCP. Ainsi, après la création de l'AMP de Cayar, le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (par arrêté n°007573 du 18 novembre 2005) lui a affecté une équipe composée de fonctionnaires et de volontaires.

Leur mission essentielle est de mettre en œuvre le PAG de l'AMP.

L'équipe est actuellement constituée du personnel suivant:

- L'équipe est actuellement constituée du personnel suivant:
- Un(1) Conservateur;
- Un(1) Adjoint au Conservateur;
- Un(1) chef de poste;
- Deux (02) Agents techniques des parcs nationaux;

- Deux gardes des Parcs Nationaux
- Un(1) Comptable matières;
- Un Chauffeur.

L'AMP de Cayar dispose d'un budget de fonctionnement propre. La DAMCP lui a affecté un véhicule de terrain 4x4, des motos quads pour la surveillance de la plage, de deux vedettes de surveillance. Une dotation d'équipements et de matériels supplémentaires est attendue du ministère en charge de l'environnement, des programmes et projets partenaires.

1.7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PAG

La mise en œuvre des activités de gestion de l'AMP a nécessité la création d'un cadre approprié pour la conduite des activités, depuis l'identification jusqu'à l'exécution des opérations de terrain.

Ainsi il a été mis en place les organes suivants afin d'impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PAG :

- **Une assemblée générale, socle de la légitimité des acteurs impliqués,**
- **un Comité de gestion, assurant le fonctionnement de l'AMP**
- **et un bureau exécutif appuyé dans ses missions par six commissions techniques.**
-

1.7.1 Le Comité de Gestion et ses Commissions Techniques

Le Comité de Gestion (CG) est l'organe d'exécution des décisions du Comité d'Orientation, cautionnées par le Comité Scientifique et Technique. Il regroupe les acteurs de terrain, techniciens, administrations et organisations communautaires de base. Le Comité de gestion est chargé de la coordination de la conduite des programmes et des opérations sur le terrain en rapport avec les Commissions techniques.

Ces dernières sont les organes opérationnels d'exécution des activités de terrain, sous la coordination du Comité de Gestion. Elles seront généralement constituées des organisations communautaires de base, des membres du mouvement associatif, des GIEs, motivés, concernés ou intéressés par la mise en œuvre des activités de conservation. Les commissions techniques sont au nombre de six. Il s'agit notamment :

- la commission technique 1 : Surveillance
- la commission technique 2 : Communication et Education Environnementale
- la commission technique 3 : Environnement, Aménagement et Gestion des ressources naturelles
- la commission technique 4 : Tourisme et culture
- la commission technique 5 : Financement et recherche de partenaires
- la commission technique 6 : Gestion des conflits

Tableau 3: Synthèse sur le statut de l'AMP

Nom de l'AMP	Aire Marine Protégée de Cayar (AMPC)	
Références du texte créateur	Décret N°2004-1408 du 04 novembre 2004, portant création des Aires marines Protégées de Saint-Louis, de Cayar, de Joal, de Bamboung et d'Abéné.	
Son statut légal national et international	Aire Marine Protégée :	OUI
	Parc Marin :	NON
	Réserve de biosphère :	NON
	Site RAMSAR :	NON
	Site du Patrimoine Mondiale :	NON
La structure de tutelle	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	
La structure de gestion	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées	
La réglementation	Gestion Communautaire	
La superficie de l'espace marin protégé	171 km ² soit 17 100 ha dans la mer territoriale, la zone tampon non comprise	

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP DE CAYAR

2.1. PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La définition du concept d'AMP révèle qu'au-delà du simple enjeu écologique, la zone protégée est une sphère territoriale cohérente susceptible de participer à des degrés divers au développement des populations vivant à l'intérieur de la zone protégée, à proximité et au-delà. À Cayar, l'amélioration des conditions de vie des populations et le maintien des activités de pêche est indissociable à la garantie de ressources marines et côtières pérennes.

Les principaux enjeux qui se sont dégagés sont de trois ordres : (1) écologiques (2) économiques et (3) sociaux.

Tableau 4: Les enjeux écologiques

Principaux enjeux	Caractérisation de l'enjeu	Recommandations
<p>Enjeu 1 :</p> <p>Préservation des dépressions hydro-agricoles des Niayes de l'ensablement</p>	<p>A Cayar, les ressources forestières de la bande de filaos sont soumises à des coupes frauduleuses et ou volontaires. Sous ce rapport, la préservation des dépressions hydro agricoles ne peut se faire qu'à travers l'intégration de la bande de filaos dans le périmètre de l'AMP.</p>	<p>Il faut envisager la mise en œuvre des propositions du plan d'aménagement de la bande de filaos élaboré depuis 2004. Ce document jette les bases pour passer à une phase active de renouvellement de ladite bande et de la restauration des parties dégradées.</p>
<p>Enjeu 2 :</p> <p>Préservation de la bande de filaos contre les pollutions et nuisances liées à l'urbanisation</p>	<p>Depuis l'avènement de l'Acte III de la décentralisation, la bande de filaos au niveau de Cayar subit de multiples agressions. Elle est devenue un véritable dépotoir d'ordures ménagères, faute de système d'assainissement communal opérationnel et une zone d'extension de l'habitat.</p>	<p>Améliorer le fonctionnement du système de gestion des déchets ;</p> <p>Redynamiser le comité de gestion des ordures ménagères et renforcer les moyens mis à sa disposition par la mairie ;</p> <p>Sensibiliser les populations sur la nécessité de préserver l'environnement de l'évacuation anarchique des déchets.</p>
<p>Enjeu 3 :</p> <p>Respect du Domaine Public Maritime (DPM) dont, les limites sont à signaler</p>	<p>- Le quartier TAANTE YOFF des pêcheurs migrants est dans l'emprise du DPM. Les habitants considèrent la plage comme un exutoire naturel où tout peut y être rejeté. Des carcasses de mouton par ci, des restes d'aliments par-là, des sachets et autres déchets ménagers incommode les visiteurs et même les usagers du milieu ;</p> <p>- L'autre aspect est l'encombrement de la plage par les déchets solides provenant de l'activité de transformation des produits halieutiques.</p>	<p>Mettre en application des règles strictes interdisant l'évacuation à même le sol des ordures et autres déchets sur le DPM ;</p> <p>Diriger les déchets de la transformation systématique vers la décharge aménagée à la sortie de la commune.</p>
<p>Enjeu 4 :</p> <p>Mise à profit des potentialités éco touristiques de Cayar</p>	<p>L'étude ATADEN a identifié Cayar comme une zone d'intérêt touristique majeur à cause de la plage à sable fin, des conditions climatiques favorables, de la présence de zones de chasse (bande de filao, environs des lacs Tanma, Mbaawaan et Retba) et du</p>	<p>Voir comment envisager les formes de tourisme suivantes :</p> <p>Tourisme de villégiature ;</p> <p>L'installation de campements touristiques</p>

Principaux enjeux	Caractérisation de l'enjeu	Recommandations
	développement de l'activité de pêche artisanale.	villageois ; Les possibilités éco touristiques avec les produits du terroir, notamment ceux autour de la pêche et des dérivés de l'arboriculture fruitière.
<p>Enjeu 5 :</p> <p>Recréer les conditions d'une reprise de la fréquentation des lieux de ponte sur la plage de Cayar par les tortues marines.</p>	Des restes d'une tortue marine ont été retrouvés sur la plage et des lieux de ponte sur l'arrière plage en avant de la bande de filao identifiés avec les populations, ce qui atteste de la présence de cette espèce protégée dans la mer de Cayar.	Recréer les conditions de retour des tortues sur la plage de Cayar (zone <i>non aedificandi</i>) et identifier exactement les lieux de pêche qu'elles fréquentent dans l'AMP de Cayar.
<p>Enjeu 6 :</p> <p>Établir une période de repos biologique pour des lieux de pêche à haut intérêt</p>	Actuellement, l'espace de pêche de Cayar est confronté à d'énormes problèmes de raréfaction de la ressource, surtout des espèces dites « nobles ».	<p>Prendre les précautions suivantes :</p> <p>Diminuer la pression sur la ressource ;</p> <p>Utiliser des engins de pêches non prohibés ;</p> <p>Respecter la réglementation sur les quantités et les espèces pêchées ;</p> <p>Mettre en place des mesures empêchant l'incursion des chalutiers dans la zone des 6 miles interdite à la pêche industrielle.</p>

Tableau 5: Enjeux économiques

Principaux enjeux	Caractérisation de l'enjeu	Recommandations
<p>Enjeu 1 :</p> <p>Renforcement du niveau de mobilisation des acteurs de la pêche pour faire face à la raréfaction de la ressource et aux fluctuations du marché</p>	<p>Présence de plusieurs organisations socioprofessionnelles évoluant dans la filière pêche ;</p> <p>Manque de synergie entre les acteurs ;</p> <p>Règles de gestion de la ressource par tous les acteurs ;</p> <p>Faible niveau de formation des acteurs ;</p> <p>diversité des acteurs en présence.</p>	<p>Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les conséquences induites par la raréfaction des ressources</p> <p>Redynamiser les organisations socio professionnelles par la formation des acteurs</p> <p>Professionaliser et responsabilisation des acteurs de la filière par un processus d'accompagnement dans la mise à disposition de compétences, de ressources financières et matérielles</p> <p>Privilégier la concertation et la communication entre les acteurs</p>
<p>Enjeu 2 :</p> <p>Maintien du pouvoir d'achat des pêcheurs à un niveau permettant le développement des autres secteurs d'activités</p>	<p>la quasi-totalité de la population tire leur revenu de la pêche artisanale ;</p> <p>la pêche est le moteur de l'économie locale ;</p> <p>la pêche finance une bonne partie des investissements dans le secteur agricole (agriculture pluviale, maraîchage, élevage), le secteur tertiaire (commerce, transport), etc.</p> <p>baisse de la rentabilité des unités de pêches ;</p> <p>augmentation des charges de fonctionnement et d'entretien des unités de pêche ;</p> <p>libre accès à la ressource.</p>	<p>Rationaliser l'accès aux ressources halieutiques et l'effort de pêche pour maintenir les débarquements à un niveau permettant la stabilisation des prix à son niveau d'équilibre ;</p> <p>Commanditer une étude pour évaluer l'impact de la pêche sur les autres secteurs d'activités.</p>
<p>Enjeu 3 :</p> <p>Promotion des meilleures pratiques de pêche en fonction de la sensibilité des lieux de pêche</p>	<p>utilisation d'engins de pêche prohibés : filets dormants, palangres ;</p> <p>conflits entre guet ndariens et cayarois à cause de pratiques de pêches différentes entre les deux communautés ;</p> <p>destruction de l'écosystème marin à cause des mauvaises pratiques de pêches ;</p> <p>engagement des pêcheurs à préserver les ressources halieutiques.</p>	<p>Renforcer la réglementation et les moyens de surveillance ;</p> <p>Restauration et protection des habitats ;</p> <p>Capitaliser les bonnes pratiques.</p>
<p>Enjeu 4 :</p> <p>Renforcement des équipements de conservation des produits halieutiques</p>	<p>déficit en infrastructure de conservation et de stockage qui oblige parfois les pêcheurs à brader leur produit en cas d'abondance de débarquement de poisson importance des pertes post-captures</p>	<p>Résorber le déficit en infrastructure de conservation des produits.</p>

Principaux enjeux	Caractérisation de l'enjeu	Recommandations
<p>Enjeu 6 :</p> <p>Adaptation des techniques de pêche à la spécificité du milieu marin cayarois</p>	<p>Dans le secteur de Cayar, on a pu identifier, localiser et caractériser avec des pêcheurs certains de ces fonds rocheux qui se trouvent être des lieux de pêche quotidiennement fréquentés à cause de la présence d'espèces halieutiques nobles à forte valeur commerciale.</p> <p>Quatre zones de pêche « kuruus3, angalteer, Buntu bi 4, tank » ont été individualisées par les pêcheurs.</p> <p>Chaque zone renferme des lieux précis de pêche qui sont pour la plus part des sites de reproduction, de repos et de nurserie.</p>	<p>Définir des règles précises d'accès à ces différents lieux de pêche</p>

Tableau 6: Enjeux sociaux

Principaux enjeux	Caractérisation de l'enjeu	Recommandations préliminaires
<p>Enjeu 1 :</p> <p>Préservation l'identité socioculturelle des pêcheurs cayarois « lébou » contre les apports extérieurs.</p>	<p>Synchrétisme religieux ;</p> <p>Solidarité communautaire et respect des anciens ;</p> <p>Croyance à des mythes « yalal baner et feex gi » ;</p> <p>Hospitalité et ouverture ;</p> <p>Présence d'une identité cayaroise.</p>	<p>promouvoir la vie communautaire et les vertus de solidarité, d'hospitalité et d'ouverture</p> <p>promouvoir le dialogue social</p>
<p>Enjeu 2 :</p> <p>Renforcement de la cohésion sociale entre pêcheurs autochtones et migrants.</p>	<p>existence de plusieurs conflits entre les cayarois et guet ndariens</p> <p>divergences perceptibles sur les techniques de pêche,</p> <p>méfiance entre les deux communautés (Cayarois et Guet ndariens)</p>	<p>Promouvoir le dialogue et l'entente entre les communautés en présence</p> <p>Implication de toutes les communautés en présence dans les instances de décision pour créer un sentiment d'appartenance</p> <p>Créer un comité des sages regroupant les communautés en présence pour prévoir et gérer les éventuels conflits</p>
<p>Enjeu 3 :</p> <p>Sauvegarde des acquis futurs de la préservation des ressources halieutiques</p>	<p>En matière de conservation, tout succès contient les germes de son échec.</p>	<p>Établir d'un plan de sensibilisation à la gestion durable des ressources côtières et marines de Cayar comprenant :</p> <p>L'élaborer un cahier de charges afin de définir le rôle et les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion et la valorisation de l'AMPC ;</p> <p>La définition et la mise en place des processus de concertation et de prise de décision entre toutes les parties prenantes ;</p> <p>La mise en place d'un fonds environnement.</p>

2.2. OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

2.2.1 Objectif général

L'objectif général du PAG de l'AMP de Cayar est de promouvoir, avec les populations, des mécanismes de gestion intégrée de l'espace et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles tout en maintenant les processus écologiques fondamentaux, conservateurs de la biodiversité.

2.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques ciblés par le PAG 2014- 2018 étaient les suivants :

OS 1 : Préserver le patrimoine naturel marin existant et restaurer les lieux de pêche dégradés ;

OS2: Rendre plus opérationnel le dispositif administratif et institutionnel en charge de la gestion de l'AMP ;

OS 3: Promouvoir au sein de l'AMP des activités d'éco développement moins prédatrices en ressources naturelles.

Ainsi, le plan de gestion intégrée de l'AMP de Cayar s'inscrit bien dans le cadre des domaines stratégiques proposés dans la Stratégie Régionale pour les AMP de l'Afrique de l'Ouest, des objectifs de la Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique et la de la Stratégie nationale pour les AMP du Sénégal.

2.2.3 Résultats qui étaient attendus et activités stratégiques 2014-2018

Pour atteindre les objectifs visés par le PAG, les acteurs avaient ciblé un certain nombre d'activités stratégiques en relation avec les problèmes qui ont été identifiés lors du diagnostic participatif. Les résultats attendus et les actions à entreprendre étaient :

Résultat OS 1: Les milieux marin et littoral sont réhabilités et suivis

- **Activité stratégique 1.1: Renforcement de la communication sur le rôle et l'importance de l'AMP dans la gestion des ressources marines et côtières**
 - Organisation de séances d'IEC pour faire connaître aux populations les rôles et attributions du CG et des règles de gestion de l'AMP
 - Application effective des mesures locales déjà mise en œuvre sur la gestion communautaire des ressources à Cayar
 - Matérialisation des limites de la zone tampon frontale de 03 miles contre les navires industriels
 - Pancartage de la partie terrestre de l'AMP
- **Activité stratégique 1.2: Restauration des habitats dégradés**
 - Fermeture périodique des zones de pêche en vue de la reconstitution de la ressource
 - Immersion de récifs artificiels
 - Gestion des déchets
- **Activité stratégique 1.3: Suivi écologique et promotion de la recherche scientifique**
 - Mise en œuvre du dispositif de suivi des ressources halieutiques
 - Suivi des paramètres physico-chimiques de l'AMP
 - Suivi de l'avifaune, des mammifères marins, des tortues marines, etc.
 - Suivi de la dynamique des ressources halieutiques et des habitats

- Suivi des impacts des rejets du quai de pêche sur l'AMP
- Étude des impacts de la fosse de Cayar sur les ressources halieutiques
- Mise en place d'une base de données sur les ressources de l'AMP
- **Activité stratégique 1.4 : Renforcement de la synergie entre les acteurs pour la protection de la bande de filaos**
 - Appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filaos
 - Nettoyage de la bande de filaos
 - Mise en place de règles de gestion concertée de la bande de filaos

Résultat OS2: La gestion participative et efficiente de l'AMP est assurée

- **Activité stratégique 2.1: Renforcement des capacités gestion des ressources de l'AMP**
 - Construction et équipement d'un poste de commandement
 - Acquisition de moyens de surveillance de l'AMP
 - Création d'un centre des ressources environnementales de Cayar (CREC)
 - Formation continue des éco gardes
 - Formation des membres CG et OCB
 - Formation des formateurs en éducation environnementale
- **Activité stratégique 2.2 : Renforcement de la dynamique de gestion communautaire des ressources marines et côtières**
 - Opérationnalisation des organes de gestion
 - Création d'un GIE d'éco gardes
 - Organisation de visites d'échange avec d'autres AMP
 - Développement de partenariat avec les institutions de recherche et les partenaires techniques et financiers

Résultat OS 3: La pression sur les ressources naturelles est réduite dans l'AMP

- **Activité stratégique 3.1: Promotion d'activités de reconversion des pêcheurs**
 - Identification d'activités alternatives à la pêche
 - Mise en place d'un fonds d'appui à la reconversion
 - Renforcement des capacités des pêcheurs reconvertis dans la gestion des AGR

- **Activité stratégique 3.2: Promotion de l'éco-tourisme autour de l'AMP de Cayar**

- Identification et promotion de circuits éco touristiques à Cayar
- Construction d'un campement éco touristique
- Renforcement des capacités des éco-guides

3. ANALYSE FFOM DE L'ETUDE SUR L'AMP ET LES SITES CRITIQUES DES PETITS PELAGIQUES DANS LES AMP

L'analyse FFOM permet de mieux comprendre les enjeux liés aux petits pélagiques en ce sens que les espèces concernées jouent un rôle important dans la vie des communautés côtière en assurant une sûreté alimentaire, des protéines de qualité à moindre cout, des emplois et des revenus réguliers.

L'exploitation des résultats de l'étude sur les sites critiques de petits pélagique au niveau des AMP et la collecte de données sur l'AMP, rendent possible dans le cadre de cette révision des PAG l'intégration d'activités pertinentes pour la sauvegarde de cette ressource que constitue les petits pélagiques.

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion participative de l'AMP ▶ Disponibilité et effectivité des organes de gestion de l'AMP ▶ Ecosystèmes diversifiés et particuliers ▶ Grande richesse spécifique (faune et flore) ▶ Connaissance des sites critiques pour les PP ▶ Présence de sites et pratiques culturels de grande importance ▶ Grande importance des PP dans l'écosystème côtier (85% des débarquements); ▶ Importance socio-économique des petits pélagiques. <p>Etc.</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Insuffisance du balisage de l'AMP ; ▶ Non-respect du zonage par certains acteurs ; ▶ Insuffisances dans la gestion des déchets de la ville ; ▶ Surexploitation des petits pélagiques (capacité excessive et engins destructeurs, exploitation des juvéniles, pollution côtière ; ▶ etc.
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversité des partenaires (PMF-FEM, PRCM, RAMP AO, Universités, etc.) ▶ Importance des PP profitable à la 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ressources halieutiques partagées par plusieurs pays ; ▶ Mesures de gestion des PP propres à

révision des PAG des AMP ; ▶ Appui aux mesures de gestion dans les conventions locales et les plans participatifs de gestion ; ▶ Développement d'une conscience citoyenne sur le Petits Pélagiques.	chaque pays ; ▶ Développement de l'implantation des usines de farine de poisson le long de la côte ; ▶ , Changements climatiques ; ▶ Exploration et Exploitation offshore du pétrole et du gaz.
---	--

SECTION II : BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS 2014 – 2018

Sur la base du rapport de la mission effectuée du 20 au 22 Août 2019, le niveau de mise en œuvre du Plan d'action du PAG a été apprécié sur la base des indicateurs (IOV) du tableau de planification des activités pour la période allant de 2014 à 2018. Pour chaque activité, le niveau d'exécution a fait l'objet d'une appréciation par les acteurs eux-mêmes et les contraintes qui ont conduit au non-respect des délais programmés ou à la non-exécution de l'activité ont été identifiées.

2.1 NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D' ACTION 2014-2018

AMP CAYAR	ACTIVITES	GRILLE EVALUATION DES ACTIVITES DU PLAN D' ACTION DU PAG 2014- 2018																
		AXES STRATEGIQUES																
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
OS 1	Vert	Jaune	Rouge	Vert	Jaune	Vert	Jaune	Vert	Vert	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	
OS 2	Jaune	Vert	Rouge	Jaune	Vert	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	Jaune								
OS 3	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge												

Niveau de réalisation	
■	Aucune
■	Faible
■	Satisfaisant

Figure 2 : Grille d'évaluation des sous activités du Plan d'action 2014-2018

On note, un niveau de réalisation satisfaisant pour dix (10) activités planifiées et mises en œuvre dans la période comprise entre 2014 et 2018, il s'agit de :

1. Organisation des séances d'IEC pour faire connaître aux populations les rôles et attributions du CG et des règles de gestion de l'AMP

2. Application effective des mesures locales déjà mise en œuvre sur la gestion communautaire des ressources à Cayar
3. Submersion de récifs artificiels
4. Suivi des paramètres physico-chimiques de l'AMP
5. Suivi de l'avifaune, des mammifères marins, des tortues marines, etc.
6. Acquisition de moyens de surveillance de l'AMP
7. Formation des membres CG et OCB
8. Développement de partenariat avec les institutions de recherche et les partenaires techniques et financiers
9. Mise en place d'une base de données sur les ressources de l'AMP ;
10. Organisation de visites d'échange avec d'autres AMP.

Un faible niveau de réalisation est noté pour, huit (08) activités planifiées et mises en œuvre pendant la période 2014 à 2018, ce sont :

1. Pancartage de la partie terrestre de l'AMP
2. Gestion des déchets ;
3. Élaboration et mise en œuvre d'un dispositif de suivi écologique des ressources halieutiques
4. Suivi de la dynamique des ressources halieutiques et des habitats
5. Appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filaos
6. Construction et équipement d'un poste de commandement
7. Formation continue des éco gardes
8. Identification d'activités alternatives à la pêche

Treize (13) activités n'ont pas eu de niveau de début de réalisation pendant la période de planification 2014 -2018 et concernent :

1. Matérialisation des limites de la zone tampon frontale de 03 miles contre les navires industriels ;
2. Suivi des impacts des rejets du quai de pêche sur l'AMP ;
3. Étude des impacts de la fosse de Cayar sur les ressources halieutiques ;
4. Nettoyage de la bande de filaos ;
5. Mise en place de règles de gestion concertée de la bande de filao ;
6. Création d'un centre des ressources environnementales de Cayar (CREC),

7. Opérationnalisation des organes de gestion ;
8. Création d'un GIE d'éco-gardes ;
9. Mise en place d'un fonds d'appui à la reconversion ;
10. Renforcement des capacités des pêcheurs reconvertis dans la gestion des AGR
11. Identification et promotion de circuits éco touristiques à Cayar ;
12. Construction d'un campement éco touristique :
13. Renforcement des capacités des éco-guides.

2.2 CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION 2014-2018

Les contraintes et difficultés sont présentées en fonctions des objectifs spécifiques.

OS1 : OS 1 : Préserver le patrimoine naturel marin existant et restaurer les lieux de pêche dégradés

La principale contrainte notée à ce niveau concerne la signalisation (balises et pancartes). La présence de la fosse de Cayar et l'amplitude de la houle font que le balisage de la partie marine est très difficile et exige de gros moyens. Sur la partie terrestre, non seulement le nombre de pancartes posées est insuffisant, en plus elles sont détériorées par les embruns marins. L'arrivée de nouveaux partenaires permettrait de trouver une solution à ce problème.

En outre, dans le cadre de la restauration des habitats dégradés, un accident survenu lors de l'immersion de récifs artificiels a conduit à l'arrêt de cette activité.

Au niveau de la recherche scientifique, la principale lacune concerne l'importance de la fosse de Cayar et ses impacts sur les ressources halieutiques. Les études préalablement menées sur la question (Barry-Gerard, 1990) nécessitent d'être approfondies et actualisées.

Enfin, dans le cadre du renforcement de la synergie entre les acteurs, il se pose un problème d'encrage institutionnel. En effet, l'assainissement et la protection de la bande de filao touche à plusieurs structures (Mairie, DEFCCS et DAMCP), ce qui crée un problème de leadership pour piloter ces activités.

OS2: Rendre plus opérationnel le dispositif administratif et institutionnel en charge de la gestion de l'AMP

La participation des populations locales, engagées dans les commissions du comité de gestion permettent de garantir le caractère participatif de la gestion des AMP. Cependant, il se pose le problème du manque de statut de protection notamment pour les personnes chargées de la surveillance et de la motivation.

Il s'y ajoute que l'opérationnalisation des organes de gestion tarde à être effective à cause d'un manque de partenaires et de moyens financiers. La principale conséquence est le problème de centralisation des archives du CG.

OS 3 : Promouvoir au sein de l'AMP des activités d'éco développement moins prédatrices en ressources naturelles

Malgré les potentialités naturelles et culturelles de Cayar, le tourisme a du mal à se développer. La principale contrainte à son essor est relative au manque de moyens et de partenaires pour la construction d'un réceptif hôtelier, base du développement de l'écotourisme. Ce problème freine, du coup les autres initiatives liées à l'identification de circuits touristique et à la formation des éco guides.

SECTION III : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE

3.1 ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

L'actualisation du PAG de l'AMP de Cayar prend en compte, le contexte et les évolutions actuelles de la conservation et des nouveaux défis à relever pour une durabilité dans l'exploitation des ressources. Les sites critiques et les menaces sur les petits pélagiques méritent le renforcement des actions et des mesures concrètes de gestion sur le terrain. Le Comité de gestion avait entamé une procédure de renouvellement du plan d'action de l'AMP sur moyens propres et le plan actualisé, tient compte des propositions avancées lors des différentes rencontres et concertations organisées avec les parties prenantes. Les objectifs spécifiques suivants ont été retenus.

OS 1 : Préserver le patrimoine naturel marin existant et restaurer les lieux de pêche dégradés ;

OS2: Rendre plus opérationnel le dispositif administratif et institutionnel en charge de la gestion de l'AMP ;

OS 3: Promouvoir au sein de l'AMP des activités d'éco développement moins prédatrices en ressources naturelles.

Les résultats attendus sont :

Résultat OS 1: Les milieux marin et littoral sont réhabilités et suivis ;

Résultat OS2: La gestion participative et efficiente de l'AMP est assurée ;

Résultat OS 3: La pression sur les ressources naturelles est réduite dans l'AMP.

3.2 DEFINITION DES ACTIONS

Sur la pertinence des trois objectifs spécifiques du plan d'action, la réactualisation du PAG a d'abord commencé par une reformulation de ces derniers pour mieux cadrer avec le contexte de la zone et la démarche participative qui doit accompagner sa mise en œuvre. Ainsi les actions essentielles au nombre de huit (8) du Plan d'action 2020 -2023 sont:

- 1. Renforcement de la communication sur le rôle et l'importance de l'AMP dans la gestion des ressources marines et du littoral ;**
- 2. Restauration des habitats dégradés ;**

3. **Suivi écologique et promotion de la recherche scientifique ;**
4. **Renforcement de la synergie entre les acteurs pour la protection de la bande de filao ;**
5. **Renforcement des capacités de gestion des ressources de l'AMP ;**
6. **Renforcement de la dynamique de gestion communautaire des ressources marines et côtières ;**
7. **Promotion d'activités génératrices de revenus ;**
8. **Promotion de l'éco tourisme autour de l'AMP de Cayar.**

3.3. LE PLAN D'ACTION 2020–2023

En fonction des objectifs visés et tenant compte de l'évaluation faite du plan d'action 2014 - 2018, les activités les plus pertinentes et les plus réalistes et réalisables ont été identifiées.

Les coûts pour la réalisation des actions ont été évalués et réactualisés. Il faut noter que compte tenu des objectifs de gestion qui ont été conservés, certaines activités du PAG antérieur ont été maintenues et d'autres ont été ajoutées ou modifiées. Il a été nécessaire, de prendre en compte les petits pélagiques sur la base des conclusions de l'étude sur les sites critiques au niveau des AMP qui souligne que : « les caractéristiques de l'AMP sont mal connues et diversement appréciées selon les espèces. Une bonne partie des individus interpellés lors des enquêtes (près de 50%), les pêcheurs en particulier, pensent que l'AMP constitue une zone de transition pour les sardinelles (*S. aurita* et *S. maderensis*). Par contre, 8% et 16% des personnes interrogées déclarent que l'AMP semble une zone de reproduction et de nurserie pour ces deux espèces. Les personnes sans avis concernent principalement les transformatrices et les mareyeurs. Concernant les chinchards et maquereaux, les avis sont également mitigés. Une portion assez importante (42% et 52%, respectivement pour le *Caranx rhonchus* et le *Scomber japonicus*) ne sait pas si l'AMP constitue une zone de reproduction, de nurserie ou de transition, alors que 34% et 22% considèrent que ces deux se reproduisent dans l'AMP. En revanche, le reste considère l'AMP comme une zone de passage et d'alimentation pour ces espèces. Par ailleurs, lors des entretiens structurés, il est convenu que l'AMP semble une zone de transition pour ces petits pélagiques ».

Et donc la nécessité de prendre en compte les différentes conclusions concernant les petits pélagiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités spécifiques pour la conservation et l'exploitation durable des petits pélagiques.

Les différents AMP bénéficient d'un budget pour leur fonctionnement mais également pour la réalisation de leurs missions régaliennes de gestion et surveillance des zones et ressources concernées.

Ainsi nous proposons un plan d'action structuré en trois parties :

- **Partie 1 : un plan d'action global, tenant compte de l'évaluation du plan antérieur et des propositions faites par le Comité de gestion ;**

- **Partie 2 : un plan d'action prioritaire spécifique, ajusté au budget et aux moyens propres de l'AMP ;**
- **Partie 3 : un plan d'action pour des activités liées à la gestion durable des petits pélagiques.**

PLAN D'ACTION GLOBAL AIRE MARINE PROTEGEE DE CAYAR PERIODE 2020-2023

Activités	Sous activités	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
OS 1 : Préserver le patrimoine naturel marin existant et restaurer les lieux de pêche dégradés														
Résultat OS 1: Les milieux marin et littoral sont réhabilités et suivis														
Renforcement de la communication sur le rôle et l'importance de l'AMP dans la gestion des ressources marines et du littoral	Organisation des séances d'IEC pour faire connaître aux populations les rôles et attributions du CG et des règles de gestion de l'AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	16 séances IEC	1 émissions radio/mois au moins 1 séance IEC /semestre Supports confectionnés Au moins 4 manifestations appyées	Rapports séances Rapport conservateur Rapport comité de gestion enregistrements Films	23 000 000	Conservateur CG Populations MAVA RAMP UICN
	Application effective des mesures locales déjà mise en œuvre sur la gestion communautaire des ressources à Cayar	X	X	X	X	X	X	X	X	02 mesures locales	03 mesures locales mise en œuvre	Rapports séances Rapport conservateur Rapport comité de gestion	10 000 000	Conservateur CG Populations MAVA RAMP UICN
	Matérialisation des limites de l'AMP et assurer le suivi	X	X	X	X	X	X	X	X	02 balises	06 Balises principales posées et 06 balises secondaires	Rapport balisage Rapport CG Rapport Conservateur	40 000 000	Conservateur CG Phares et Balises MAVA RAMP UICN
	Pancartage de la partie terrestre de Matérialisation des limites de l'AMP l'AMP et Entretien	X	X	X	X	X	X	X	X	03 pancartes	09 pancartes posées	Rapport pose Rapport CG Rapport Conservateur In situ	3 500 000	Conservateur CG Mairie MAVA RAMP UICN
SOUS TOTAL													76 500 000	

Activités	Sous activités	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
OS 1 : Préserver le patrimoine naturel marin existant et restaurer les lieux de pêche dégradés														
Résultat OS 1: Les milieux marin et littoral sont réhabilités et suivis														
Restauration des habitats dégradés	Fermeture périodique des zones de pêche en vue de la reconstitution de la ressource		X		X		X		X	1 fermeture des zones de pêche	au moins 4 fermeture soit 01/an	calendrier fermeture textes règlementaires Rapports surveillances Rapport CG	2 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAAO, PRCM, UICN, etc.
	Immersion de récifs artificiels		X	X						plisieurs récifs déjà immergés	au moins 200 récifs artisanaux en fin 2021	Rapport immersion Rapport Conservateur Rapport comité de Gestion	15 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAAO, MAVAA, PRCM, UICN, , etc.
	Gestion des déchets	X	X	X	X	X	X	X	X	1dispositif de veille 2 séances de sensibilisation sur les déchets plastiues 2 journées de nettoyage des fonds marins	1 dispositif de veille mis en place 2 séances de sensibilisation /déchets 1 journée de nettoyage des fonds marins	Rapport dispositif Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	16 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES Mairie RAMPAAO, , PRCM, UICN, etc.
Suivi écologique et promotion de la recherche scientifique	Mise en œuvre du dispositif de suivi écologique des ressources halieutiques	X	X	X	X	X	X	X	X	suivi ichtyofaune effectif	Quatre suivis annuels effectués (SF ; STFC, SC, STCF)	Rapport dispositif de suivi Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	7 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAAO , PRCM, UICN, Enda Ecopop, etc.
	Suivi des paramètres physico-chimiques de l'AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	Suivi effectif	Un suivi mensuel	Rapport dispositif de suivi Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	3 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAAO, MAVAA, PRCM, UICN, , etc.
	Suivi de l'avifaune, des mammifères marins, des tortues marines, etc.	X	X	X	X	X	X	X	X	activités déroulés chaque année	Un dénombrement avifaune/an Suivi mensuel avifaune Un Suivi mensuel des tortues Un suivi mensuel des mammifères marins	Rapport dispositif de suivi Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	8 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAAO, PRCM, UICN, etc.

	Renforcement du dispositif de surveillance en mer par l'acquisition de drones								Surveillance est effectuée régulièrement avec des moyens très limités	PV de réception des deux drones	DRP, Facture d'achat, rapport de missions de surveillance avec les drones	16 000 000	Conservateur Comité de gestion VILLAGES RAMPAO, PRCM, UICN, etc.
Sous total 1.2												67 000 000	

Activités	Sous activités	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
Suivi écologique et promotion de la recherche scientifique	Evaluation des BSE de l'AMP de Cayar		X	X						0 évaluation BSE	1 évaluation réalisée	Rapport évaluation BSE Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	7 000 000	Conservateur Comité de gestion RAMPAO, MAVVA, PRCM, UICN, Recherche etc.
	Evaluation de l'impact des changements climatiques		X	X	X					0 évaluation impact des CC	1 évaluation des CC effectuée	Rapport évaluation Impact des CC Rapport Conservateur Rapport Comité de Gestion	10 000 000	Conservateur Comité de gestion RAMPAO, FIBA, PRCM, UICN, Recherche, CSE WINROCK, etc.
	Suivi des débarquements des ressources halieutiques et des habitats	X	X	X	X	X	X	X	X	Base de données	1 base de données des ressources halieutiques à jour	Base de données Rapports CG Rapports du conservateur	2 000 000	Conservateur Comité de gestion CRODT SDPM RAMPAO, FIBA, PRCM, UICN, Recherche, CSE , etc.
	Contrôle des impacts des rejets des installations classées sur l'AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	5 contrôles	Au moins 2 contrôles par an	Rapports de contrôle Pv en cas d'infraction amendes infligées	500 000	Conservateur DEEC DREEC Thiès Comité de gestion Recherche, Universités CSE
Sous total												19 500 000		

Activités	Sous activités	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
R1.2. : Les écosystèmes de l'AMP sont restaurés														
Renforcement de la synergie entre les acteurs pour la protection de la bande de filao	Appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filaos	x	x	x	x	x	x	x	x	1 appui/an	Un appui au moins par an	Rapport Conservateur Rapport CG Montant appui Nature de l'appui	2 500 000	Conservateur Comité de gestion RAMPAO, MAVA, IREF, MAIRIE, GENDARMERIE
	Nettoyage de la bande de filaos	x	x	x	x	x	x	x	x	0 appui / an	au moins un appui/an		3 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion MAIRIE
Sous total													5 500 000	
OS2: Rendre plus opérationnel le dispositif administratif et institutionnel en charge de la gestion de l'AMP														
Résultat OS2: La gestion participative et efficiente de l'AMP est assurée														
Renforcement des capacités de gestion des ressources de l'AMP	Renforcer le matériel de surveillance de l'AMP	x	x	x	x	x	x	x	x	matériel existant	Au moins 01 vedette motorisée + accessoires, 01 véhicule 4 x 4, 02 motos, 20 gilets de sauvetage, 02 GPS, 07 paires de jumelles, 01 télescope, 04 radios VHF mobiles, 10 tenues de mer, 01 boîte de pharmacie, 01 mallette de suivi des paramètres physicochimiques quartz(au moins 2), plus 5 GPS et 2 jumelles en moyenne et longue portées	Bordereau de livraison PV de réception Rapports du Conservateur Rapport du CG	40 000 000	DAMCP Conservateur AMP Comité de gestion Autres PTF
	Création d'un centre des métiers environnementaux de Cayar (CMEC)					x	x	x		0 centre	Au moins un centre fonctionnel	Pv réception Rapport Conservateur Rapport CG	50 000 000	DAMCP Conservateur AMP Comité de gestion RAMPAO, MAVAA, PRCM, UICN WINROCK, etc
	Formation continue des écogardes		x		x		x		x	formation de base	au moins 1 sessions de formation / an soit 4 sessions	guides de formation, manuel de formation, attestations, rapport Conservateur, Rapport CG	5 000 000	DAMCP Conservateur AMP Comité de gestion CRODT Mairie RAMPAO, MAVAA, PRCM, UICN , etc.
	Formation des membres CG et OCB		x	x		x	x		x	formation de base	6 sessions de formation dans différents domaines	guides de formation, manuel de formation, attestations, rapport Conservateur, Rapport CG	6 000 000	DAMCP CRODT Conservateur AMP Comité de gestion RAMPAO, MAVAA, PRCM, UICN, etc.
Sous total													101 000 000	

Activités	Sous activités	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET FCFA	ACTEURS CONCERNES	
		2020		2021		2022		2023							
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2						
OS2: Rendre plus opérationnel le dispositif administratif et institutionnel en charge de la gestion de l'AMP															
Résultat OS2: La gestion participative et efficiente de l'AMP est assurée															
Renforcement de la dynamique de gestion communautaire des ressources marines et côtières	Opérationnalisation des organes de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 organe le CG 0 équipement	Equipement en Radios VHF Ordinateurs matériel de bureau 1 CG fonctionnel 1 Comité d'orientation créé Un CST fonctionnel	PV de mise en place Pv réunion Rapports mensuels conservateur AMP	5 000 000	DAMCP Conservateur AMP Comité de gestion DPM, DPN Préfecture communauté rurale
	Création d'un GIE des écogardes de l'AMP de Cayar	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0 GIE écogardes	1 GIE créé	Récépissé de création Rapports mensuels conservateur AMP	500 000	DAMCP Conservateur AMP Comité de gestion Ecogardes
	Organisation de visites d'échange avec d'autres AMP		X		X		X		X		0 Visite d'échange	au moins 1 visite d'échange / an	Rapport visite Rapport Conservateur Rapport CG films	4 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion RAMP AO, MAV A, PRCM, UICN etc
	Recherche d'appui avec les institutions de recherche et les partenaires techniques et financiers		X		X		X		X		1 appui	au moins 3 appuis trouvés	Nature de l'appui Rapport Conservateur Rapport du CG	6 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion RAMP AO, FIBA, PRCM, UICN , etc
Sous total														15 500 000	
OS 3: Promouvoir au sein de l'AMP des activités d'éco développement moins prédatrices en ressources naturelles															
Résultat OS 3: La pression sur les ressources naturelles est réduite dans l'AMP															
Promotion d'activités génératrices de revenus	Identification d'activités alternatives à la pêche	X	X								0 activités identifiées	au moins 2 activités alternatives identifiées	Rapport travaux PV de réception Rapport mensuel conservateur	2 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN , etc.
	Mise en place d'un fonds d'appui aux activités de l'AMP		X	X	X	X	X	X	X	X	1 fond d'appui	Un fond d'appui mis en place (MEC)	Montant du fond relevé de compte prêts octroyés Rapports CG	4 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion MEC UICN , RAMP AO etc.

	Renforcement des capacités des acteurs dans la gestion des AGR	X		X						0 renforcement de capacités	au moins 1 session / an	rapport de formation Rapport du Conservateur Rapport du CG Manuels de renforcement	2 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN Enda Ecopop, RAMPPO etc.
Promotion de l'éco tourisme autour de l'AMP de Cayar	Identification, balisage et interprétation de circuits écotouristiques	X	X	X	X	X	X	X	X	0 circuit	Au moins 2 circuits fonctionnels sur les 4 ans	Nature des circuits Nombre de visiteurs Montants obtenus	2 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN , RAMPPO etc.
	Construction et équipement d'un campement éco- touristique	X	X	X	X	X	X	X	X	0 campement	01 campement avec 05 cabanons, 1 restaurant et 01 buvette	Pv réception livres de gestion Rappports de gestion conservateur et comité de gestion Bilan de suivi	30 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN , RAMPPO Autres PTFs etc.
	Renforcement des capacités des écogardes		X		X		X		X	formation de base	au moins une session de formation / an	Rapports de formation Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	2 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN , RAMPPO Autres PTFs etc.
	Renforcement des capacités en gestion des réceptifs hôteliers (restauration, accueil, service, gestion...)		X		X		X		X	0 renforcement de capacités	au moins une (1) formation /an	Rapports de formation Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	2 000 000	Conservateur AMP Comité de gestion UICN Enda Ecopop, RAMPPO etc.
Sous total												44 000 000		

PLAN D'ACTION SPECIFIQUE A L'AMP DE CAYAR 2020-2023

N°	ACTIVITES SPECIFIQUES BUDGET DE L'AMP	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
1	Assurer le SCS de L'AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	surveillance continue	nombre de sorties scs/an	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	20 000 000	conservateur AMP Comité de gestion DAMCP
2	Assurer le suivi bioécologique de L'AMP	X	X	X	X	X	X	X	X	suivi annuel	deux (02) suivis/an	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur, rapport DAMCP	8 000 000	conservateur AMP Comité de gestion DAMCP
3	Effectuer le pancartage et balisage de l'AMP	X	X	X	X					2 balises 4 pancartes	10 balises 6 pancartes posées	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	10 600 000	conservateur AMP Comité de gestion
4	Faire la sensibilisation des villages de la CR de Djirnda avec des supports	X	X	X	X	X	X	X	X	0 sensibilisation 0 support	5 sensibilisation 1000 T-Shirts	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur supports	3 000 000	conservateur AMP Comité de gestion
5	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation environnemental	X	X	X	X	X	X	X	X	2 Programmes mis en œuvre	1 programme 10 classes réalisées	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur supports	2 000 000	conservateur AMP Comité de gestion
6	Appuyer la formation des eco-gardes	X		X		X		X		0 formation	une formation /an	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	2 000 000	conservateur AMP Comité de gestion
7	organiser des réunions avec le comité de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	30 réunions	une (1) réunion/semestre	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	800 000	conservateur AMP Comité de gestion
8	effectuer l'évaluation du plan d'action à mi-parcours		X		X		X		X	0 évaluation	Une (1) évaluation/an	Rapport comité de gestion Rapport du conservateur	400 000	conservateur AMP Comité de gestion
TOTAL PLAN SPECIFIQUE												46 800 000		

PLAN D'ACTION POUR LES PETITS PELAGIQUES AIRE MARINE PROTEGEE DE CAYAR PERIODE 2020-2022

N°	ACTIVITES SUR LES PETITS PELAGIQUES	ECHEANCIER								SITUATION DE REFERENCE	INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	BUDGET	ACTEURS CONCERNES
		2020		2021		2022		2023						
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
1	Effectuer la sensibilisation sur l'importance des petits pélagiques dans les pinc et mbaar et près des pêcheurs concernés	X	X							0 Campagnes de sensibilisation PP	Au moins 2 campagnes de sensibilisation réalisés Au moins 50 acteurs sensibilisés	Rapports de sensibilisation Rapport activités AMP	300 000	DAMCP RAMP Comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
2	Appuyer le comité de gestion pour l'actualisation de son règlement intérieur	X	X							0 règlement intérieur	Un (1) règlement intérieur actualisé disponible	PV de validation Rapport comité de gestion Rapport activité AMP	200 000	DAMCP RAMP comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
3	Appuyer le CLPA pour l'application de sa convention locale	X	X							0 appui CLPA	2 appuis au CLPA soit un(1) appui /an	Montant appui Rapport activités AMP Rapport CLPA	300 000	DAMCP RAMP comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
4	Appuyer le dispositif de collecte de données sur les petits pélagiques	X	X							0 appui au dispositif de collecte	2 appuis au dispositif de collecte soit un (1) appui /an	Montant appui Rapport activités AMP Rapport CLPA	750 000	DAMCP RAMP comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
5	Organiser une réunion bilan sur l'appui du RAMP		X							0 réunion	1 réunion bilan organisé	Rapport activités AMP Document bilan réalisé	150 000	DAMCP RAMP comité gestion AMP populations pêcheurs mareyeurs transformatrices
TOTAL PLAN PETITS PELAGIQUES												2 000 000		

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME.- Document 4ème Congrès international des aires marines protégées au Chili, à la Serena, du 4 au 8 septembre 2017 thème : « aires marines protégées : réunir les hommes et l'océan ». 4 pages.

Barry-Gérard - Le complexe fosse de Kayar-presqu'île du Cap-Vert constitue-t-il un obstacle aux migrations des poissons le long des côtes sénégalaises ? Document scientifique n°119, CRODT, 1990, 33 pages.

DAMCP.- Evaluation et Actualisation du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégées de Joal-Fadiouth 2014-2018, janvier 2014, 49 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Cayar 2014- 2018, Janvier 2014, 36 pages.

DAMCP.- Evaluation et Actualisation du Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Abéné 2014- 2018, Janvier 2014, 36 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Gandoul 2014- 2018, Janvier 2014, 65 pages.

DAMCP.- Plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégées de Sangomar 2014- 2018, Janvier 2014, 46 pages.

DAMCP.-Stratégie Nationale pour les aires marines protégées du Sénégal, décembre 2013, 56 pages.

DAMCP.- Rapport annuel DAMCP 2018, 30 pages.

DAMCP.- Identification des sites critiques des petits pélagiques dans le réseau des AMP du Sénégal, Octobre 2018, 45 pages.

Deme, M., Thiao, D., Fambaye, N.S., Sarre, A. and H.D. Diadiou. 2012 Dynamique des Populations de Sardinelles en Afrique du Nord-Ouest : Contraintes Environnementales, Biologiques et Socio-économiques. USAID/COMFISH project, Senegal, University of Rhode Island, Narragansett, RI 125 pages.

Diouf, P. S. 1996. Les peuplements de poisson des milieux estuariens de l'Afrique de l'ouest: l'exemple de l'estuaire hyperhalin du Sine-Saloum. Univ. Montpellier II. Thèses et documents microfichés n° 156. ORSTOM, Paris. 267 pages.

Fréon P., 1988.- Réponses et adaptations des stocks de Clupéidés d'Afrique de l'Ouest à la variabilité du milieu et de l'exploitation. Etudes et Thèses. ORSTOM Editions: 287 pages.

Kébé, M., 2008. Le secteur des pêches au Sénégal : Tendances, enjeux et orientations politiques. Rapport de Programme KURUKAN FUGAN (Union Européenne/Gouvernement du Sénégal/Enda Graf/GRET), 26 pages.

PRCM.- Stratégie Régionale pour les aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest, avril 2003, 75 pages.

ANNEXE

RECAPITULATIF DU BUDGET DU PLAN D'ACTION DE L'AMP DE CAYAR 2020 -2023

RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMES DES TROIS PLANS D'ACTION FCFA		OBSERVATIONS
Partie 1. PLAN D' ACTIONS GLOBAL AMP CAYAR	318 000 000	
Partie 2. PLAN D' ACTIONS SPECIFIQUE AMP CAYAR	46 800 000	
Partie 3. PLAN D' ACTIONS POUR LES PETITS PELAGIQUES AMP CAYAR	2 000 000	
TOTAL PLANS D' ACTIONS 2020-2023	366 800 000	